

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants	<u>Résultats du vote :</u>
Délégués présents : 36 délégués (34 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 36
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 mars 2021	Abstention : 0

### Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Moyse Dominique, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peugniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Chapuis Yves pour Mr Pittana Stéphane, Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu

Membres absents excusés : Mme Pauly Brigitte.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Tatin Christian, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Triconnet Nelly

---

**Objet : Procès-verbal de mise à disposition des éléments de l'actif et du passif entre la Communauté de Communes de la Région de Château N°20210324 Thierry et l'USESA consécutifs au transfert de la compétence eau potable**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit, l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert,

Considérant que l'USESA est substitué de plein droit, à la date du transfert de la compétence eau potable, à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, dans toutes les responsabilités liées aux biens meubles et immeubles transférés,

Considérant l'inventaire des biens meubles et immeubles relatifs au transfert du service d'eau potable mis à disposition de l'USESA au 1er janvier 2021, reprenant l'actif et le passif tels qu'ils figurent au compte de gestion 2020 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,

.../...

Considérant qu'au terme de l'article L1321-2 du CGCT, la remise des biens à lieu dans le cadre d'une mise à disposition constatée par procès- verbal,

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu l'Arrêté Préfectoral du 04 Août 2020, autorisant à compter du 1er Janvier 2021, l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, membre de l'USESA, aux communes de Brécy, Coigny, Courmont, Nogentel et Sergy,

- Vu le procès-verbal de mise à disposition adopté en séance du 08 février 2021 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,

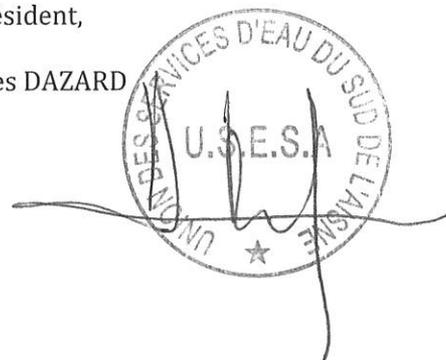
**- DECIDE, après en avoir délibéré :**

- D'ACCEPTER la reprise des biens meubles et immeubles, tels qu'ils sont inscrits à l'actif et au passif du service d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et tels qu'ils figurent au compte de gestion 2020,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision notamment le procès-verbal de mise à disposition établi et signé contradictoirement entre les parties intéressées.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20210330-20210324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2021